# Quels sont les délais de réponse ?

Le service des archives tente de répondre dans les meilleurs délais. Un accusé de réception vous est envoyé dans le cas d’un contact par écrit.

**Pour les commandes dépassant les 100 vues**, les numérisations sont traitées par lot de 100 et en fonction de l’urgence des autres demandes en cours. Lorsque ses possibilités techniques ne lui permettent pas de reproduire un volume important de documents, l’EFA peut proposer au demandeur de faire appel sur place à **un prestataire extérieur**. Dans ce cas, les tarifs du prestataire s’appliquent.

**Pour les responsables des programmes de recherche de l'EFA**, depuis 2023, **toute demande de numérisation sérielle fera l'objet d'un arbitrage** en concertation avec la direction et la direction des études. En outre, il est vivement recommandé aux responsables planifiant des campagnes de numérisation importante de **prévoir un budget dédié** au sein des demandes annuelles de financement des missions, lors de la demande via la Plateforme Missions.

---

Révision #2
Créé 2023-12-01 10:08:57 EET par Marie Stahl
Mis à jour 2023-12-01 10:33:57 EET par Marie Stahl